

**URGENT**

Au/À la secrétaire général·e de l'organisation CGT

mai 2023

Cher et Chère camarade,

L'Avenir social avec le soutien de la CCAS et de Touristra, renouvelle son initiative à destination des camarades pour permettre à toutes et tous de partir cet été en vacances.

Une action que les administrateurs.trices de *L'Avenir social* ont décidé de mener avec les unions départementales. Les luttes récentes nous ont convaincus de proposer cette année **en priorité aux camarades grévistes, saisonniers et privés d'emplois**.

Ce dispositif prend la forme de mise à disposition de 10 séjours de deux semaines, en pension complète, de 14 séjours d'une semaine, en pension complète (Valfréjus, Les Sept-Laux, Balaruc les bains, Cap d'Agde, Savines, Kaysersberg, Trebeurden, Les Sables-d'Olonne, Morgat) et de 3 locations de chalets d'une semaine à Soustons.

Il reste à la charge des familles aidées le coût des transports et des activités en supplément (et de la nourriture pour certaines offres de location simple). Concernant le transport, nous tenons à alerter les UD que ce budget peut être un frein pour certaines familles et fera l'objet l'année prochaine d'une action complémentaire de *L'Avenir social* mais pour cette année, il doit être abordé avec les familles identifiées.

Les séjours seront proposés selon les disponibilités, depuis le 25 juin 2023 jusqu'au 09 septembre 2023 (fin de séjour) majoritairement pour des familles de 4 personnes.

ATTENTION : cette initiative prendra fin le 1er juillet 2023.

Les inscriptions aux séjours devront parvenir à *L'Avenir social* avant le 30 juin 2023.

MODALITÉS : En premier lieu, l'UD doit contacter *L'Avenir social* pour vérifier la disponibilité des dates et des hébergements. Le traitement des dossiers sera réalisé par *L'Avenir social* suite à la transmission par les UD uniquement pour les publics identifiés comme prioritaires pour 2023. *L'Avenir social* devra recevoir la composition en détail de la famille (fiche d'inscription jointe à compléter).

Une contribution financière de chaque famille, à hauteur de 50 €, doit être jointe à toute réservation de séjour afin de pouvoir la valider. En fonction du séjour choisi, la taxe de séjour sera payable sur place. Elle peut varier en fonction de la commune (autour de 0,80 € par personne de plus de 18 ans par nuit).

Toute demande devra être adressée depuis une adresse mail de l'organisation à *L'Avenir social* ainsi que les coordonnées téléphoniques de la personne chargée du suivi du dossier.
Le règlement devra être envoyé en même temps pour la validation du séjour.

Les autres demandes ne pourront pas être traitées. Les délais sont assez courts, les demandes seront traitées au fur et à mesure de leur arrivée, le caractère prioritaire étant validé par les UD.

Nous prendrons contact avec les familles pour proposer, selon les disponibilités, les séjours, les lieux et les types d'hébergement.

L'AVENIR SOCIAL
contact@avenirsocial.org
01 55 82 84 21
01 55 82 84 23 ou 07 86 14 05 96

***FAITES DÉCOUVRIR
RAPIDEMENT CETTE
INITIATIVE SOLIDAIRE***